

Produit:

LUPEROX® K12G E

Page: 1 / 16

Numéro de FDS: 005190-001 (Version 5.0)

Date 24.10.2017 (Annule et remplace : 11.10.2017)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1. Identification du produit**

Identification du mélange: LUPEROX® K12G E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange :**

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Formulation de peroxydes organiques SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Formulation de peroxydes organiques SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Utilisation de peroxyde organique en tant qu'initiateur de polymérisation, agent de réticulation SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Formulation de la substance SU 10: Formulation	
Transformation des polymères (industriels) SU3: Production Industrielle (Tout)	
Utilisation industrielle en synthèse chimique, chimie des procédés et formulation SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU4: Fabrication de produits alimentaires, SU 8,9: Fabrication de substances en gros, à large échelle (y compris les produits pétroliers); fabrication de produits de la chimie fine, SU 10: Formulation, SU11: Fabrication de produits en caoutchouc, SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion, SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages, SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements, SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport	
Opérations de chargement et de déchargement, de distribution, couvrant l'ensemble des utilisations identifiées SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, SU4: Fabrication de produits alimentaires, SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers, SU 8,9: Fabrication de substances en gros, à large échelle (y compris les produits pétroliers); fabrication de produits de la chimie fine, SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages), SU11: Fabrication de produits en caoutchouc, SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion, SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages, SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements, SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport, SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs), SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: ARKEMA
 Peroxydes organiques
 420 rue d'Estienne d'Orves
 92705 Colombes, FRANCE
 Téléphone: + 33 (0)1 49 00 80 80
 Téléfax: + 33 (0)1 49 00 83 96
 Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com
 http://www.arkema.com

Adresse e-mail : Scénario d'exposition arkema.peroxides-reach-uses@arkema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 1 49 00 77 77
 Numéro d'appel d'urgence européen : 112
 France ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Liquide inflammable, 3, H226
 Peroxydes organiques, D, H242
 Oral(e): Toxicité aiguë, 4, H302
 Inhalation: Toxicité aiguë, 4, H332
 Corrosion cutanée, 1B, H314
 Lésions oculaires graves, 1, H318
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, 3, Système respiratoire, H335
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, 3, H412

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

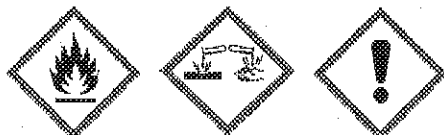
2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1-méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène
 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool
 butanone; méthyléthylcétone
 peroxyde d'hydrogène en solution

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
 H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H302 + H332 : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
 H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P261 : Eviter de respirer les gaz/brouillard/vapeurs/aérosols.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers**Effets possibles sur la santé:**

Inhalation: Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit : Des effets toxiques ne peuvent être exclus Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion: Lésions hépatiques Troubles respiratoires Douleur abdominale Provoque des brûlures graves de l'appareil digestif.

Effets sur l'environnement:

Toxique pour les algues. Nocif pour la faune aquatique.

Dangers physico-chimiques:

Liquide inflammable Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques.

Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Nature chimique du mélange¹:**

Peroxyde organique Préparation à base de :

Composants dangereux (conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)) :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1-méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène (01-2119514691-43)	700-954-4		35 - 45 %	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 4 (Inhalation); H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate (01-2119451093-47)	229-934-9	6846-50-0	35 - 45 %	Aquatic Chronic 3; H412
4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one (01-2119473975-21) (N° ANNEX: 603-016-00-1)	204-626-7	123-42-2	8 - 10 %	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335
peroxyde d'hydrogene (01-2119485845-22) (N° ANNEX: 008-003-00-9)	231-765-0	7722-84-1	0 - 2 %	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 4 (Inhalation); H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412
tributylamine	203-058-7	102-82-9	0,1 - 0,5 %	Acute Tox. 1 (Inhalation); H330 Acute Tox. 2 (Dermale); H310 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Skin Irrit. 2; H315

Impuretés contribuant aux dangers :

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
---------------------------	--------	---------	---------------	-----------------------------------------------

butanone (N° ANNEX: 606-002-00-3)	201-159-0	78-93-3	5 - 7 %	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336 EUH066
-----------------------------------	-----------	---------	---------	--------------------------------------------------------------------

1: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

2: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables : La période de transition prévue par l'article 23 du Règlement REACH n'est pas terminée.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, y compris les chaussures. Risque d'ignition. En cas de projection, retirer les vêtements imprégnés et les plonger aussitôt dans l'eau.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Mettre sous surveillance médicale. En cas de troubles : Hospitaliser.

Contact avec la peau:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Consulter rapidement un médecin. En cas de brûlures étendues, hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes). Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.

Protection pour les secouristes:

Pour toute intervention, port d'un appareil respiratoire approprié. Vêtement de protection

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas de données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Combattre le feu à distance (plus de 15 m). Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. En cas d'incendie, éloigner les contenants exposés au feu. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur.

Récupération:

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

Pour les petites fuites : Enlever avec un absorbant inerte. Proscrire la vermiculite.

Ne pas confiner. Utiliser des outils anti-étincelles.

Elimination: Voir chapitre 13

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:****Mesures techniques/Précautions:**

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits:

Peroxydes organiques. Liquides. Inflammables. Nocifs. Corrosifs.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à proximité. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité. Prévoir couverture anti-feu à proximité. Prévoir mise à la terre des équipements.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Restreindre les quantités de produit présentes sur le lieu de travail au minimum nécessaire à la poursuite du travail. La plus grande propreté sur le lieu de travail est une condition nécessaire importante pour la sécurité du travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence (risque de surpressions dans les conteneurs). Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Protéger de toute contamination. Ne pas remettre dans les conteneurs des quantités de produit qui y ont été prélevées (risque de décomposition). Ne jamais mélanger les peroxydes directement avec les accélérateurs (risque d'explosion). Ajouter chaque composant séparément à la résine. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène:

En cas de projection, retirer les vêtements imprégnés et les plonger aussitôt dans l'eau. Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver à fond après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien isolé (local peroxydes) à l'écart d'autres substances. Les locaux de stockage doivent être construits et équipés de sorte à ne pas dépasser la température maximale prescrite. Utiliser des matériaux de construction non-combustibles. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles. Conserver dans le conteneur d'origine. N'utiliser que des conteneurs et du matériel très propres exempts de traces d'impuretés. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Ne pas réutiliser les emballages vides pour stocker d'autres produits. Prévoir mise à la terre et matériels électriques de sécurité. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir sol imperméable. Consulter ARKEMA avant réalisation des stockages.

Durée de stockage: < 6 Mois, Température de stockage: < 30 °C (pour conserver les qualités techniques du produit).

Produits incompatibles:

Oxydants forts Réducteurs puissants Acides Bases Amines sels métalliques de transition Composés du soufre Rouille, cendre, poussières (risque de décomposition exothermique autoaccélérée)

Matériel d'emballage:

Recommandé: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polytétrafluoroéthylène (PTFE), Acier inoxydable

A éviter: Métaux ordinaires (acier ordinaire), cuivre, caoutchouc naturel ou synthétique, Verre - Faïence (risque de projection d'éclats en cas de rupture du récipient due à une surpression)

7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. **Paramètres de contrôle:**

Valeurs limites d'exposition

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1-méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VLE	0,2	1,5	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	Celling	0,2	-	-

4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	50	240	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	TWA	50	-	-

butanone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	200	600	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	VLE	300	900	Valeur indicative
INRS (FR)	01 2008	VME	200	600	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	01 2008	VLE	300	900	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	01 2008	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
ACGIH (US)	02 2012	TWA	200	-	-
ACGIH (US)	02 2012	VLE	300	-	-

peroxyde d'hydrogene

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	1	1,5	Limite indicative
ACGIH (US)	02 2012	TWA	1	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
butanone	78-93-3	Methyl ethyl ketone: 2 mg/l (Urine)	Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.	1997

Dose dérivée sans effet (DNEL): MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECUBYLIDENE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	5,288 mg/m³ (LT, SE) 15,864 mg/m³ (ST, SE)		3 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs	1,125 mg/m³ (LT, SE)	0,75 mg/kg bw/jour (LT, SE)	1,5 mg/kg bw/jour (LT, SE)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Dose dérivée sans effet (DNEL): 4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	240 mg/m³ (ST, LE) 66,4 mg/m³ (LT, SE, LE)		9,4 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs	120 mg/m³ (ST, LE) 11,8 mg/m³ (LT, SE, LE)	3,4 mg/kg bw/jour (LT, SE)	3,4 mg/kg bw/jour (LT, SE)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Dose dérivée sans effet (DNEL): PEROXYDE D'HYDROGENE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	3 mg/m ³ (LE, ST) 1,4 mg/m ³ (LE, LT)		
Consommateurs	1,93 mg/m ³ (LE, ST) 0,21 mg/m ³ (LE, LT)		

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC): MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,0056 mg/l
Eau de mer	0,00056 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	0,056 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg dw
Sédiment marin	0,00876 mg/kg dw
Sol	0,0142 mg/kg dw

Concentration prévisible sans effet (PNEC): 4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	2 mg/l
Eau de mer	0,2 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	1 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	10 mg/l
Sédiment d'eau douce	9,06 mg/kg dw
Sédiment marin	0,91 mg/kg dw
Sol	0,63 mg/kg dw

Concentration prévisible sans effet (PNEC): PEROXYDE D'HYDROGENE :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,013 mg/l
Eau de mer	0,013 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	0,014 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg dw
Sédiment marin	0,047 mg/kg dw
Sol	0,002 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de protection: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Protection des mains: Gants (PVC, néoprène, caoutchouc nitrile)
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité et écran facial (au dépotage)
Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): liquide
Couleur: incolore
Odeur: Âcre
Seuil olfactif: Pas de données disponibles.
pH: Pas de données disponibles.
Point/intervalle de fusion : < -20 °C

Point/intervalle d'ébullition :	> 100 °C
Point d'éclair:	coupelle fermée: 42 °C (ISO 3680)
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	
Inflammabilité:	Non applicable
Pression de vapeur:	20 hPa , à 20 °C
Masse volumique de la vapeur:	Pas de données disponibles.
Masse volumique:	997,3 kg/m ³ , à 20 °C
Hydrosolubilité:	< 10 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE : log Kow : < 0,3 (OCDE Ligne directrice 117) 2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE : log Kow : 4,04 - 4,91 (calculé(e)) 4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE : log Kow : -0,09, Peu bioaccumulable. (calculé(e)) BUTANONE : log Kow : 0,3, Peu bioaccumulable. (OCDE Ligne directrice 117) PEROXYDE D'HYDROGENE : log Kow : -1,57 , à 20 °C, Peu bioaccumulable. (calculé(e))
Température d'auto-inflammabilité:	> 200 °C
Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Température de décomposition auto-accélération (SADT / TDAA) :	55 °C
Viscosité, dynamique:	11 mPa.s , à 20 °C
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	La substance ou le mélange est un peroxyde organique classé comme type D.
Propriétés comburantes:	Peroxyde organique

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants:	Hexane et Chloroforme < 10 g/l Méthanol et Acétate d'éthyle > 500 g/l
Teneur en oxygène actif:	8,5 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité:** Pas de données disponibles.**10.2. Stabilité chimique:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Peroxydes organiques. A haute température : risque de réaction violente (décomposition)

10.4. Conditions à éviter:

Températures supérieures à 30 °C

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition (risque de décomposition exothermique).

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants forts, Réducteurs puissants, Acides, Bases, Amines, sels métalliques de transition, Composés du soufre, Rouille, cendre, poussières (risque de décomposition exothermique autoaccélérée)

Respecter les conditions d'utilisation avec accélérateurs (amines, sels métalliques).

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Par décomposition thermique, formation de radicaux libres très réactifs.

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :

Ethane - Méthane - Ethylène, Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation:

De par sa composition, doit être considéré comme: Nocif par inhalation.

Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit, Risque d'irritation pour les voies respiratoires, Des effets toxiques ne peuvent être exclus

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

PEROXYDE DE METHYLISOBUTYLACETONE :

- Chez l'animal : CL50/4 h/Rat: 1,5 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403, Aérosol) (En solution dans le phtalate d'isobutyle, 60 %) (Aérosol)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

- Chez l'animal : Pas de mortalité/6 h/Rat: 5,3 mg/l, Pas d'effets toxiques spécifiques (atmosphère saturée de vapeurs)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

- Chez l'homme : A fortes concentrations de vapeurs/brouillards
Maux de tête, Dépression du système nerveux central, Vertiges, Troubles respiratoires
- Chez l'animal : Pas de mortalité/4 h/Rat: 7,6 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403) (atmosphère saturée de vapeurs)

BUTANONE :

- Chez l'homme : Les effets d'expositions excessives peuvent inclure :
> 300 ppmMaux de tête
> 400 - 500 ppmNausée, Troubles cardiovasculaires, confusion, Perte de connaissance possible, Convulsions
- Chez l'animal : CL50/4 h/Rat: 34,5 mg/l (11700 ppm) (vapeurs)

Ingestion:

De par sa composition, doit être considéré comme: Nocif en cas d'ingestion.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'homme : Lésions hépatiques, Troubles respiratoires, Douleur abdominale, Provoque des brûlures graves de l'appareil digestif.
A fortes concentrations, cas mortels rapportés chez l'homme
- Chez l'animal : DL50/Rat: 1,017 g/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401) (En solution dans Phtalate de diméthyle, 35 - 39 %)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

- Chez l'animal : Pas de mortalité/Rat: 2 g/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 425) , Pas d'effets toxiques spécifiques

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

- Chez l'animal : DL50/Rat: 3.2 ml/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

BUTANONE :

- Chez l'homme : Les effets de l'ingestion d'une forte dose peuvent inclure : , Troubles métaboliques, Troubles respiratoires, Perte de connaissance
- Chez l'animal : DL50/Rat: 2.800 - 5.600 mg/kg

Dermale:

De par sa composition : Peut être nocif par contact cutané.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'animal : DL50/Lapin: 4 g/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402) (En solution dans Phtalate de diméthyle, 35 %)
- 2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :
Pas de mortalité/Lapin: 2 g/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402), Irritation locale
- 4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :
Pas de mortalité/Rat: 2 ml/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402), Pas d'effets toxiques spécifiques
DL50/Lapin: 13,75 g/kg
- BUTANONE :
DL50/Lapin: 5.000 - 13.000 mg/kg

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:

De par sa composition : Provoque des brûlures graves de la peau.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'animal : Corrosif pour la peau (Après contact occlusif, Lapin, Durée d'exposition: 4 h)
(En solution dans Phtalate de diméthyle, 33 %)

Contact avec les yeux: De par sa composition, doit être considéré comme: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'homme : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
- Chez l'animal : Irritation sévère des yeux (OCDE ligne directrice 405, Lapin)
(En solution dans Phtalate de diméthyle, 40 - 60 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation: Pas de données disponibles.

Contact avec la peau: De par sa composition, peut être considéré comme : Non sensibilisant cutané

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'homme : Quelques cas de sensibilisation cutanée rapportés
- Chez l'animal : Non sensibilisant cutané (Méthode: OCDE ligne directrice 406 essai de maximalisation sur le cobaye, cobaye) (testé avec ses impuretés, 40 %)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

- Chez l'homme : Non sensibilisant cutané (Méthode: Exposition répétée)

Effets CMR :

Mutagenicité: De par sa composition, peut être considéré comme : Non génotoxique

In vitro

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

Test d'Ames in vitro: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 471) (30 %)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules CHO: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473) (30 %)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473) (30 %)

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité: L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'animal : Essai de détection des effets sur la reproduction/le développement: Absence d'effets toxiques sur la fertilité, Incidences sur le nouveau-né., Effet secondaire dûe à la toxicité maternelle.
NOEL (Toxicité parentale): = 50 mg/kg bw/jour
NOEL (Fertilité): = 75 mg/kg bw/jour
NOEL (Toxicité pour le développement): = 50 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 421, Rat, Par voie orale) (En solution dans diisobutyrate de 2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol / Diacétone alcool, 32 %)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

- Chez l'animal : Essai de détection des effets sur la reproduction/le développement: Pas d'effets toxiques pour la reproduction
NOEL (Toxicité parentale): 750 mg/kg bw/jour
NOEL (Fertilité): 750 mg/kg bw/jour
NOEL (Toxicité pour le développement): 750 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 422, Rat, Par voie orale)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

- Chez l'animal : Essai de détection des effets sur la reproduction/le développement: A fortes doses ; Effets sur la fertilité et la progéniture, Effet secondaire dûe à la toxicité maternelle.
NOEL (Toxicité parentale): = 30 - 100 mg/kg bw/jour
NOEL (Fertilité): = 300 mg/kg bw/jour
NOEL (Toxicité pour le développement): = 300 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 422, Rat, Par voie orale)

BUTANONE :

- Chez l'animal : Doit être considéré comme assimilable à son principal métabolite in vivo ; Absence d'effets toxiques sur l'appareil reproducteur
(Rat, eau de boisson)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique :

Inhalation: De par sa composition : Peut irriter les voies respiratoires.

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

- Chez l'homme : Irritant pour le nez, la gorge et les voies respiratoires (100 ppm, 0,48 mg/l)

Exposition répétée:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

- Chez l'animal : Par voie orale: Pas d'effets toxiques spécifiques
NOAEL= > 150mg/kg bw/jour (Méthode: OCDE Ligne directrice 408, Rat, 3 mois) (En solution dans diisobutyrate de 2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol / Diacétone alcool, 31 %)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

- Chez l'animal : Par voie alimentaire: Pas d'effet toxique directement extrapolable à l'homme
NOAEL= 750mg/kg bw/jour (Méthode: OCDE Ligne directrice 408, Rat, 3 mois)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

- Chez l'animal : Par voie orale: Pas d'effet toxique directement extrapolable à l'homme
Sites d'action: Foie, Reins, NOAEL= 600mg/kg bw/jour (Méthode: OCDE Ligne directrice 408, Rat, 3 mois)
Par inhalation: Pas d'effet toxique directement extrapolable à l'homme
Sites d'action: Foie, Reins, NOAEL= 1,041 mg/l (Rat, 6 Sem)

BUTANONE :

- Chez l'homme : Exposition répétée par inhalation: Effets rapportés chez l'homme en milieu industriel :
Potentialisation possible de la neurotoxicité d'autres solvants
- Chez l'animal : Par inhalation: Troubles hépatiques, NOAEL= 7,5 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 413, Rat, 3 Mois)

Danger par aspiration:

Non concerné

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons: De par sa composition, doit être considéré comme: **Nocif pour les poissons.**

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

CL50, 96 h (Poecilia reticulata) : 44,2 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203, Substance d'essai: En solution dans Phtalate de diméthyle)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

CL50, 96 h (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) (Méthode: OCDE ligne directrice 203) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

CL50, 96 h (Oryzias latipes) : > 100 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

BUTANONE :

CL50, 96 h (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : 2.993 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CL50, 96 h (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : 16,4 mg/l (Méthode: US EPA)

Invertébrés aquatiques: De par sa composition, doit être considéré comme: **Nocif pour la daphnie.**

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 39 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202, Substance d'essai: En solution dans Phtalate de diméthyle)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) (Méthode: US EPA, Immobilisation) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 1.000 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

BUTANONE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 308 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CL50, 48 h (Daphnia pulex (Daphnie)) : 2,4 mg/l (Méthode: US EPA)

Plantes aquatiques:**De par sa composition, doit être considéré comme: Toxique pour les algues.**

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SEC-BUTYLIDENE :

CE50r, 72 h (Raphidocelis subcapitata) : 5,6 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, Substance d'essai: En solution dans Phtalate de diméthyle)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) (Méthode: OCDE Ligne directrice 201) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : > 1.000 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

BUTANONE :

CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : 1.972 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CE50r, 72 h (Skeletonema costatum (algue marine)) : 1,38 mg/l Milieu marin

Micro-organismes:

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SEC-BUTYLIDENE :

CE10, 30 min (Boues activées) : 12 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Substance d'essai: En solution dans Phtalate de diméthyle)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

CE50, 3 h (Boues activées) : > 1.000 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration)

BUTANONE :

Seuil de toxicité, 16 h (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)) : 1.150 mg/l (Méthode: Norme DIN 38412 - Part 8)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

CE50, 0,5 h (Boues activées) : 466 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration)

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:**Invertébrés aquatiques:**

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

NOEC r, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,7 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, reproduction)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

NOEC r, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 100 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,63 mg/l (Inhibition de la reproduction)

Plantes aquatiques:

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SEC-BUTYLIDENE :

ErC10, 72 h (Raphidocelis subcapitata) : 2,1 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

NOEC r, 72 h (Selenastrum capricornutum) : 3,56 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

NOEC r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : 1000 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

BUTANONE :

ErC10, 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : 1289 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

NOEC r, 72 h (Skeletonema costatum) : 0,63 mg/l Milieu marin

12.2. Persistence et dégradabilité :

Stabilité dans l'eau:

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

Temps de demi-vie: 211 jr à 25 °C et pH 4
 Temps de demi-vie: > 1 an à 25 °C et pH 7
 Temps de demi-vie: 25 jr à 25 °C et pH 9
 Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Biodégradation (Dans l'eau):

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur la biodégradabilité de ce mélange.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

Facilement biodégradable:
 87 % après 28 jr (Méthode: OCDE ligne directrice 301D)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté. Non facilement biodégradable.: 71 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B)

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

Facilement biodégradable: 98,51 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A)

BUTANONE :

Facilement biodégradable: 98 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

Facilement biodégradable: 99 % après 30 min

12.3. Potentiel de bioaccumulation :**Bioaccumulation:**

Aucun produit et/ou composant cité à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites n'est potentiellement bioaccumulable.

MELANGE REACTIONNEL DE HYDROPEROXYDE DE DIOXYBIS(1-METHYLPROPYLIDENE) ET DE HYDROPEROXYDE DE SECBUTYLIDENE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : < 0,3 (Méthode: OCDE Ligne directrice 117)

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 4,04 - 4,91 (Méthode: calculé(e))

4-HYDROXY-4-METHYLPENTANE-2-ONE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -0,09, Peu bioaccumulable. (Méthode: calculé(e))

BUTANONE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 0,3, Peu bioaccumulable. (Méthode: OCDE Ligne directrice 117)

PEROXYDE D'HYDROGENE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -1,57 , à 20 °C, Peu bioaccumulable. (Méthode: calculé(e))

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

Facteur de bioconcentration (FBC): 195 (23 jr, Méthode: OCDE Ligne directrice 305, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin))

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:**Pression de vapeur :**

20 hPa, 20 °C

Absorption / désorption:

2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL DIISOBUTYRATE :

log Koc: 2,69 - 3,6 (Méthode: calculé(e))

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

712198 000374

17/54

000011

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Éliminer le produit par incinération après dilution dans un solvant inflammable approprié (en accord avec les réglementations locales et nationales). La teneur en oxygène actif doit être inférieure à 1%. Consulter ARKEMA.
Éliminer l'eau de traitement récupérée selon les réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages: Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer les emballages par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe(s)	Etiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	3105	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDE DE METHYLETHYLKETONE)	5.2	5.2		non	
ADN	3105	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDE DE METHYLETHYLKETONE)	5.2	5.2		non	
RID	3105	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDE DE METHYLETHYLKETONE)	5.2	5.2		non	
IATA Cargo	3105	Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide)	5.2	5.2(74F)		non	
IATA Passenger	3105	Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide)	5.2	5.2(74F)		non	
IMDG	3105	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE)	5.2	5.2		non	EmS Number: F-J, S-R

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Maladies professionnelles Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur tableau(x): 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Maladies à caractère professionnel Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1

Sécurité au travail Décret n° 2001-97 du 1.02.2001 et art. R 4412-1 à R 4412-58 : Prévention du risque chimique
Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement
Code du travail art. R 4227-42 à R 4227-54 : Prévention des explosions et art. R 4227-1 à R4227-41: Prévention des incendies
Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives
Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive.
Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées

Installations classées France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I
Décret n° 2006-1454 du 24/11/2006 et arrêtés du 20/03/2007, du 6/11/2007 (dépôts et ateliers utilisant des peroxydes organiques) et du 10/11/2008 (emploi et stockage de peroxydes organiques), Circulaire du 20/03/2007 et circulaire du 6/11/2007.
4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.
4421: Peroxydes organiques type C ou type D.

Déchets Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels
Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Rejets

Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances. (4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one) (Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1-méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène) (peroxyde d'hydrogene)

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
IECSC (CN):	Conforme
ENCS (JP):	Conforme
ISHL (JP):	Conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
AICS:	Conforme
NZIOC:	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte Intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par Inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Bibliographie

Brochure ARKEMA : Safe Handling of Organic Peroxides

Cahiers et notes documentaires INRS - N°186 - 1erT2002 : "Les peroxydes et leur utilisation"

Information supplémentaire

Ce produit ne doit être mis en oeuvre que par du personnel bien informé des conditions de sécurité., En cas d'emploi dans des formulations, nous contacter pour l'étiquetage.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises à jour:		Type
1	Nom du produit	modifications
2	Classification et étiquetage	modifications
3	Composants dangereux	modifications
8	Valeurs limites d'exposition, Dose dérivée sans effet (DNEL)	modifications, Ajouts
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	modifications
15	REGLEMENTATION FRANCAISE	modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les

informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

712198 000375 20/54 000011